



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 19481

Numéro SIREN : 804 836 708

Nom ou dénomination : 2C2V

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2014 sous le numéro de dépôt 89482



1408957504

DATE DEPOT : 2014-09-29
NUMERO DE DEPOT : 2014R089482
N° GESTION : 2014B19481
N° SIREN : 804836708
DENOMINATION : 2C2V
ADRESSE : 88 avenue des Ternes 75017 Paris
DATE D'ACTE : 2014/09/18
TYPE D'ACTE : CERTIFICAT
NATURE D'ACTE : ATTESTATION BANCAIRE

CIC JULLOUVILLE

1 AVENUE DU MARECHAL LECLERC 50610 JULLOUVILLE

☎ 08 20 31 60 08 (0,119€ TTC / Min) FAX 02 33 59 34 75 ✉ 1600801@cic.fr BIC : CMCIFRPP

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC JULLOUVILLE, 1 AVENUE DU MARECHAL LECLERC 50610 JULLOUVILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M DE VERDUN CYRIL, représentant de la société SAS 2C2V S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 88 AVENUE DES TERNES 75017 PARIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M DE VERDUN CYRIL	90	900 €
M DE TILLY FRANCOISE	10	100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30027 16008 00020384401 58

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

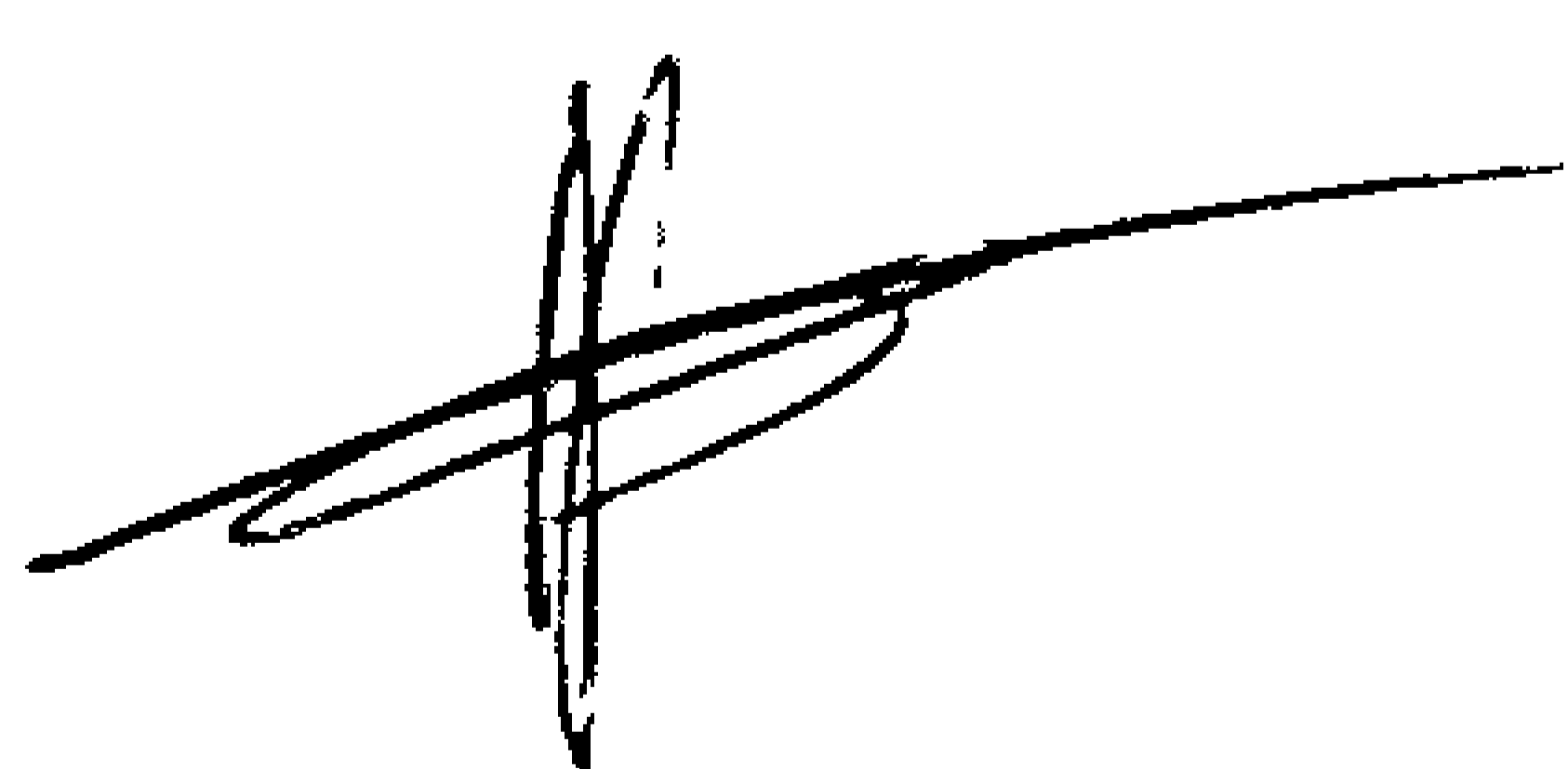
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 septembre 2014

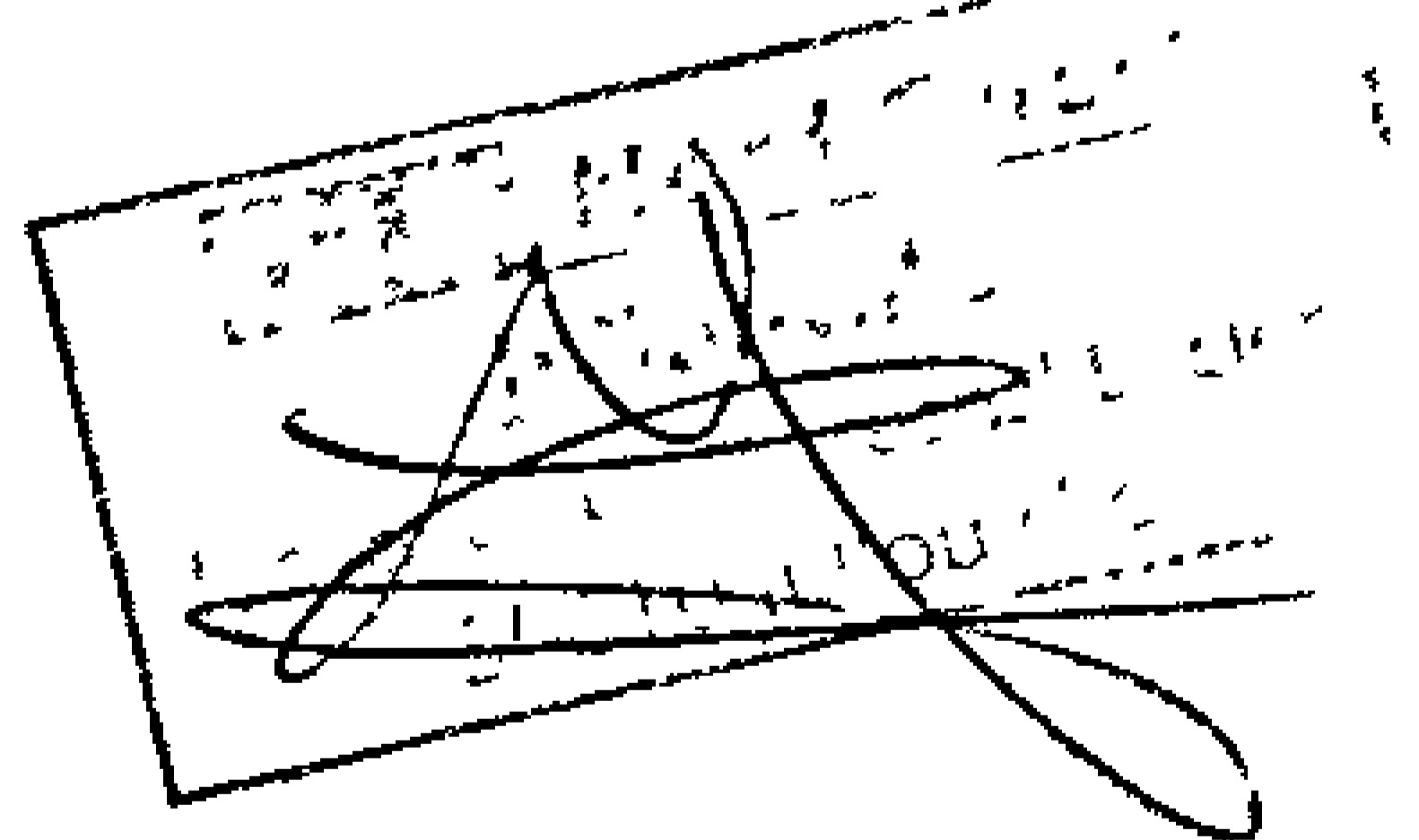
Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé



La banque
(signatures habilitées + cachet de la banque)

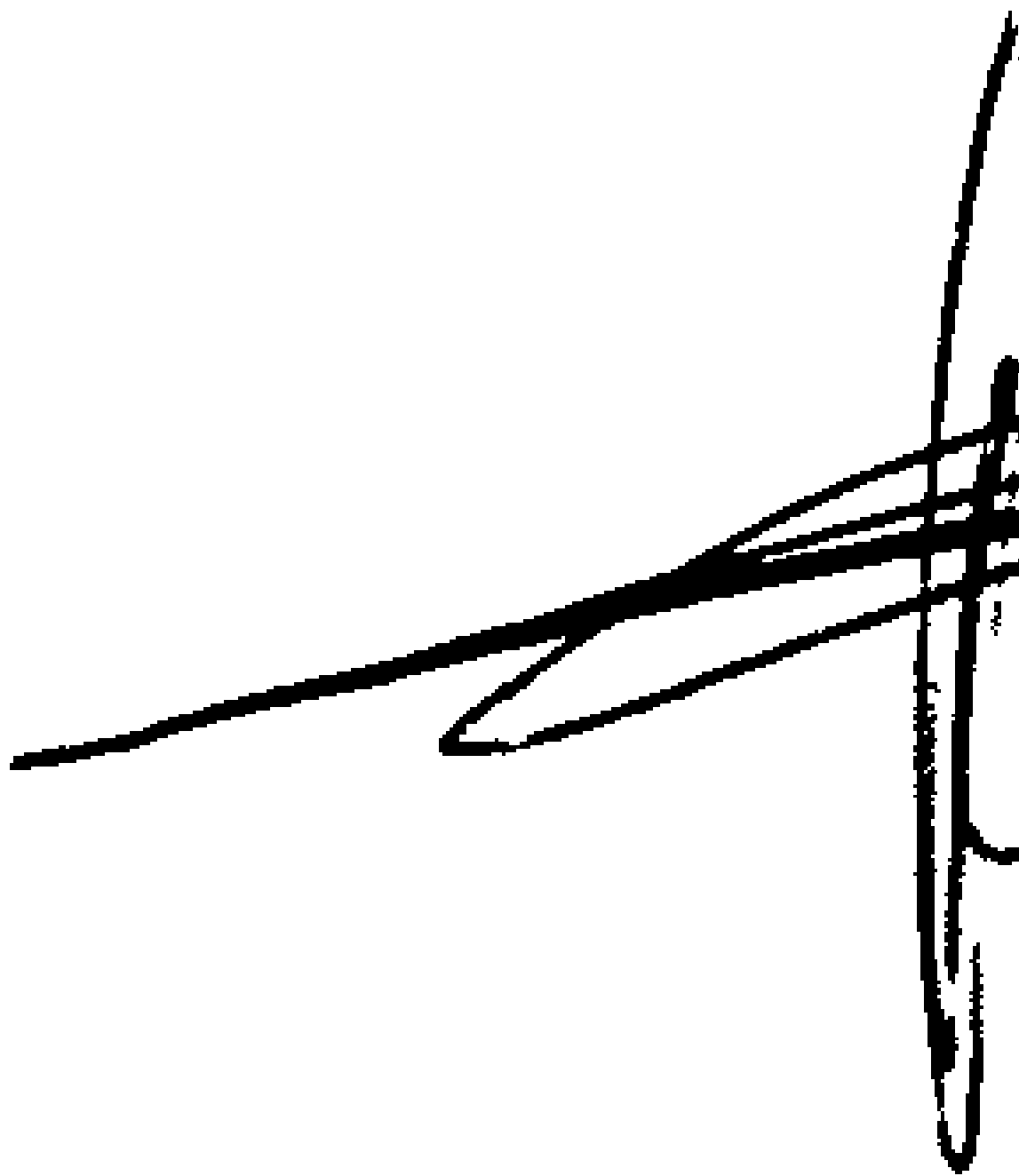


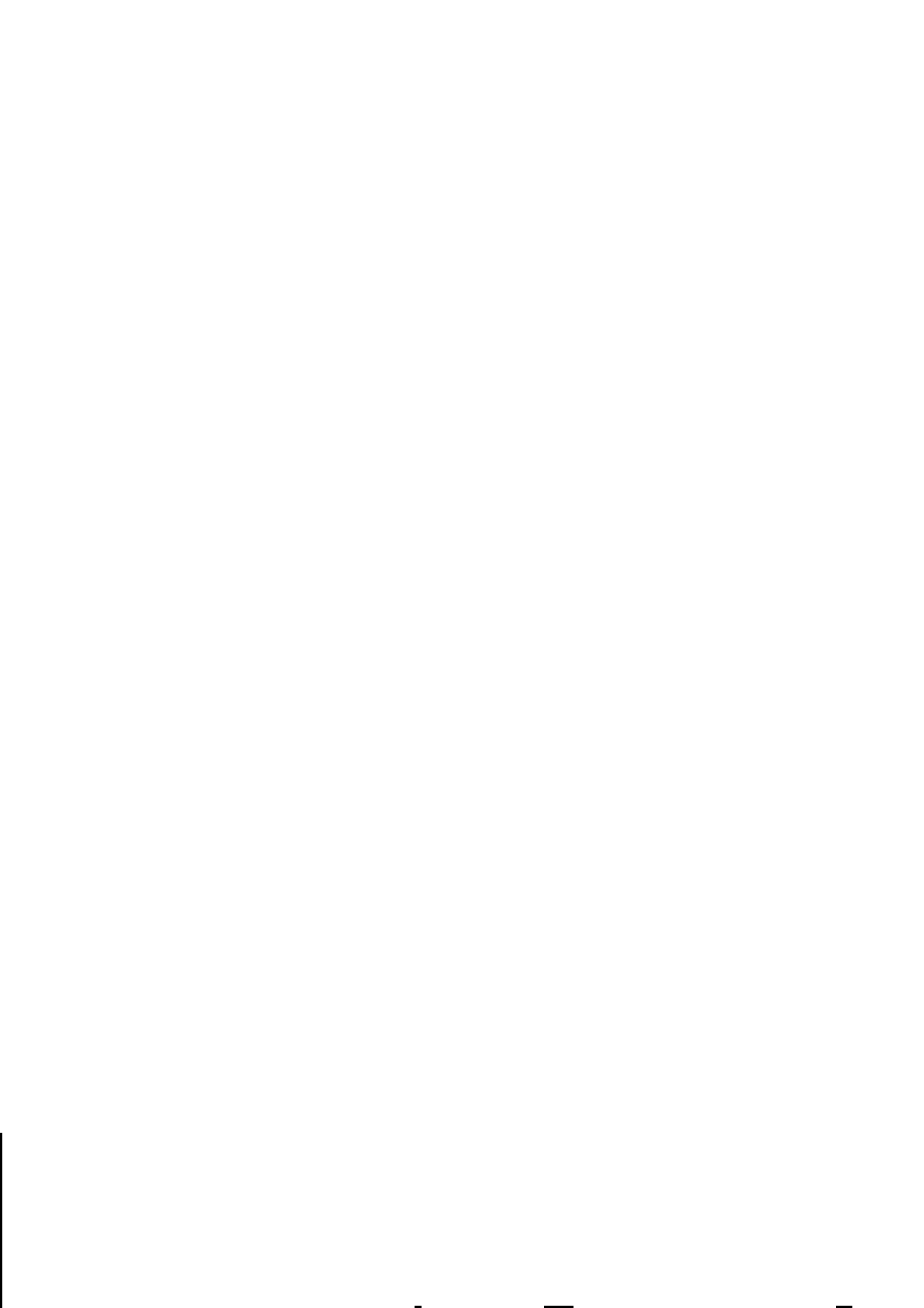






De tout ce qui p
tous les actionn






sociale doit tout
par Actions Si
social, du nom
d'immatriculati

ARTICLE 3

Le siège social

 Le capital
valeur non
suivante :

- Cyril DE
- Françoise
- TOTAL

elles-mêmes
que l'action

Lorsque le
appartient à
peut se subs

Les action
l'usufruitier

Toutefois, le P
montant atteint
de capital.

8.9 – L' Asser
plusieurs perso

réalisation de l'

**Si l'Assemblée
particuliers, l'a
particuliers est**

Les actions d'a

déléguer au Pro

En aucun cas, e

Le projet de re
cinq jours au m
temps que sur
leur appréciatio

recommandée,
auront indiquées
pour chaque ve

A défaut de lib
plein droit, en t
suit la date de
en demeure.

quelque prétexte
société, ni en
actes de son a
inventaires soc

12.3 – Les as
qu'ils possèdent

12.4 – Chaque
quelconque, en

**Les actions de
registre du Com**

**En cas d'augm
définitive de ce**

**Les actions der
liquidation.**

13.4 – Cession

La cession par
personne phys
l'agrément pro
l'article 20 ci-

Avec l'accord
société, qui est
réduction du ca

Dans l'hypothè
tenu de répondre

dans un délai
information po

**Tout associé
d'actions qu'il
vingt jours à
dispositions d**

Dès lors que le
du Code de C
intervenu, en d
notamment la
nouveaux assoc
exercent désom

- de tous
société
précité

- de la r
l'exerc
elle ou
Comm

A compter de ce jour
céder la totalité

Les actions de la
les conditions f

Pour le cas où
sur l'intégralité

**La décision de
avec demande**

**Cette notificat
encourt une ex**

**La suspension
des actions de**

temps restant à

**Le Président, p
son 70^{ème} anniv**

16.2 – Le Prési

**Le Président es
de la Société da**

La rémunération
nomme et peut
requisse par les

Le Directeur g
correspondant

ARTICLE

- la nomi
- l'approb
- l'affecta
- la nomi
- l'augme
- une opé
- la disso
- l'exclus
- une me
- préemp

personnellement
simple justification

Un associé peut
son conjoint.

Les procuratio

obligatoire, peut
acte.

20.5 – Les déci

- quel qu'

Les copies ou
dissolution de

Le registre des
selon le cas, pa

ARTICLE
DES ASSO

Le Président é
écoulé, son évo
de l'exercice e
développement

Tous les docu
conditions léga

Lorsqu'un bilan
Comptes fait
constitution de
pertes antérieures
statuts, a réalisé
l'approbation
montant du bé

ARTICLE 2

La Société pe
transformation,
associés le bilan

La décision de
société, lequel e

Le partage de
entre les assoc

En cas de réun
par déclaratio
transmission u

ARTICLE 2

